

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 785

5 août 2005

SOMMAIRE

Alifinco S.A.H., Luxembourg	37680	Intercity Development S.A.H., Luxembourg	37677
Andromède Marine S.A., Luxembourg	37662	Interfer A.G., Munsbach	37671
Avery Dennison Finance Luxembourg II, S.à r.l., Rodange	37668	JPMP Pentaplast Holding, S.à r.l., Luxembourg . .	37665
Becofin S.A., Luxembourg	37641	Koine Fund Sicav, Luxembourg	37675
Becofin S.A., Luxembourg	37642	Liechfield S.A., Luxembourg	37676
Boelekes Plus S.A., Luxembourg	37637	Likobrand Holding S.A., Luxembourg	37636
Boelekes S.A., Luxembourg	37638	Likobrand Holding S.A., Luxembourg	37636
BRE/DB Finance, S.à r.l., Luxembourg	37667	Medanco S.A.H., Luxembourg	37677
BRE/DB Finance, S.à r.l., Luxembourg	37668	MLOCG European Real Estate, S.à r.l., Luxem- bourg	37643
BRE/DB Holding, S.à r.l., Luxembourg	37665	MLOCG European Real Estate, S.à r.l., Luxem- bourg	37646
BRE/DB Holding, S.à r.l., Luxembourg	37666	Nusebe S.A., Luxembourg	37680
BRE/DB Portfolio, S.à r.l., Luxembourg	37669	One Capital Holding S.A., Luxembourg	37679
BRE/DB Portfolio, S.à r.l., Luxembourg	37670	Orest Investissements S.A., Luxembourg	37634
Brenntag A.G., Munsbach	37671	Polowanie S.A.H., Luxembourg	37679
(Le) Castor S.A., Luxembourg	37662	Primorec S.A., Differdange	37638
Cemarex S.A., Luxembourg	37640	Pro Wert Holding S.A., Luxembourg	37674
Cemarex S.A., Luxembourg	37640	Prudential Investment (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg	37669
Cemarex S.A., Luxembourg	37640	Richemont Luxury Group S.A., Luxembourg	37669
CIR International S.A., Luxembourg	37647	Robeco Capital Growth Funds, Sicav, Luxem- bourg	37676
CIR International S.A., Luxembourg	37647	Robeco Interest Plus Funds, Sicav, Luxembourg .	37676
Cirtel International S.A., Luxembourg	37643	Roraima Holdings S.A., Luxembourg	37637
Cirtel International S.A., Luxembourg	37643	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	37672
Compagnie Technique Internationale Bâtiment & Travaux S.A., Luxembourg	37636	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	37674
ESPRIT (European Partners Investment Trust), Sicav, Luxembourg	37678	Snack-Bar Il Siciliano, S.à r.l., Ettelbruck	37634
Ex Var MGP, S.à r.l., Luxembourg	37648	Somerston Luxembourg S.A., Luxembourg	37636
Explor Holding S.A., Luxembourg	37680	Sopor S.A., Luxembourg	37671
Famirole S.A.H., Luxembourg	37678	Specialised Engineering Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg	37665
Ficino S.A.H., Luxembourg	37677	Stratego International, S.à r.l., Luxembourg	37639
General Spanish Investment S.A.H., Luxembourg .	37678	Stratego International, S.à r.l., Luxembourg	37639
Golf Shack S.A.H., Luxembourg	37679	Surf International S.A., Luxembourg	37640
Gothic S.A., Luxembourg	37675	Tome S.A., Luxembourg	37647
GWS S.A.	37641	Transteam S.A., Luxembourg	37668
GWS S.A.	37641	UniCredit Luxembourg Finance S.A., Luxem- bourg	37654
H.N.W. Performa Investment Advisory S.A.H., Lu- xembourg	37635	Voltaire S.A., Luxembourg	37676
Harwood S.A., Luxembourg	37678	Z-Ventures S.A., Luxembourg	37637
Hypo Pfandbrief Bank International S.A., Luxem- bourg	37647		

OREST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.078.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2004

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié au 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme
FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025399.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.

SNACK-BAR IL SICILIANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 47, rue du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 106.438.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Pietro Caiola, ouvrier, né à Gela (Italie) le 5 août 1964 (matr. 1964 08 05 393), demeurant à L-9154 Grosbous, 10, rue de Dellen;

2) Madame Angela Ascia, sans état particulier, née à Ettelbruck le 13 juin 1972 (matr. 1972 06 13 126), demeurant, à L-9154 Grosbous, 10, rue de Dellen;

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art 1^{er}. La société prend la dénomination de SNACK-BAR IL SICILIANO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Ettelbruck; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant de type snack avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielle, commerciale, mobilière et immobilière se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2005.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces de la façon ci-après indiquée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire:

1) par monsieur Pietro Caiola, prénommé, six mille cent vingt-cinq euros (EUR 6.125,-);

2) par Madame Angela Ascia, prénommée, six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 6.375,-);

Total des apports: douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

En raison de ces apports, les parts sociales de la société, représentant une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, sont attribuées aux associés de la façon suivante:

1) Monsieur Pietro Caiola, prénommé, quarante-neuf parts sociales. 49 parts sociales

2) Madame Angela Ascia, prénommée, cinquante et une parts sociales. 51 parts sociales

Total: cent parts sociales. 100 parts sociales

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9047 Ettelbruck, 47, rue Prince Henri;
 2. Est nommée gérante administrative de la société, Madame Angela Ascia, prénommée;
 3. Est nommée gérante technique de la société, Madame Maria Leonor Pereira Martins Da Silva, employée, née à Al-turas de Barroso (Portugal) le 17 avril 1964 (matr. 1964 04 17 407) épouse de monsieur Marc Maria Tronci, demeurant à L-7735 Colmar-Berg, 24, Cité Morisacker;
 4. Pour engager valablement la société, la signature conjointe des deux gérantes est requise;
 5. Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Caiola, A. Ascia, P. Probst.

Ettelbruck, le 4 mars 2005.

P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} mars 2005, vol. 616, fol. 1, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(900881.3/4917/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mars 2005.

H.N.W. PERFORMA INVESTMENT ADVISORY S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.417.

Extract of the minutes of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the company held on March 9, 2005 at the registered office

1. By special vote the Meeting granted full discharge to ERNST & YOUNG as auditor for the Company for their duties performed during their mandate until their revocation as from today.
2. The meeting decided to appoint DELOITTE S.A., as new auditor of the Company. The mandate of the new auditor will expire immediately after the annual general meeting to be held on May10, 2005.

Translation into French - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 9 mars 2005 au siège social

1. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à ERNST & YOUNG commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à sa révocation à dater de ce jour.
2. L'Assemblée nomme DELOITTE S.A., Luxembourg comme nouveau commissaire aux comptes de la société. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra le 10 mai 2005.

Certified true extract / Pour extrait conforme

Signatures

Directors / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028105.3/806/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

37636

LIKOBRAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 10.271.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 mars 2005 que:

- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Edmond Ries, administrateur démissionnaire, et ce, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Décharge a été donnée à Monsieur Edmond Ries, pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028084.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

LIKOBRAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 10.271.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Signature.

(028085.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

COMPAGNIE TECHNIQUE INTERNATIONALE BATIMENT & TRAVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2017 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 85.827.

ABAX AUDIT, S.à r.l., commissaire de la société, démissionne de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028096.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

SOMERSTON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.767.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social de la Société le 6 septembre 2004:

* que la démission de Monsieur Michael Farrow de son poste d'administrateur-délégué a été acceptée avec effet au 23 juillet 2004.

Luxembourg, le 5 mars 2005.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028099.3/312/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

37637

RORAIMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 19.130.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 18 février 2005

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2005, Monsieur Jean Fell, expert comptable, né à L-Echternach, le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., démissionnaire et à laquelle décharge a été donnée.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour avis sincère et conforme

RORAIMA HOLDINGS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028097.3/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

BOELEKES PLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 92.094.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 janvier 2005 que:

- La société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts comptables et fiscaux, sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, est nommée nouveau commissaire aux comptes suite à la démission de EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts comptables, sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, avec effet au 1er janvier 2004. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028240.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Z-VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 80.856.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 novembre 2004, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. démission avec effet immédiat des administrateurs suivants:

Mr. Victor Manuel Suarez Perez demeurant au Gavilanes 1, E-28035 Madrid;

Mrs. Maria Isabel Curto Jiménez demeurant au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen;

Mrs Maria José de Magalhães Pires de Lima demeurant au S. Sebastiao da Pedreira Lisbonne, Portugal.

2. démission avec effet immédiat de l'administrateur-délégué, Mr Victor Manuel Suarez Perez demeurant au Gavilanes 1, E-28035 Madrid.

3. nomination des administrateurs suivants:

Mr. Frank Salzmann demeurant au 14 Kratzer Strasse, D-80638 Munich;

Mrs. Lori Maddams demeurant 84 Campden Hill Court, Campden Hill Road, W8 7HN London, Grande Bretagne;

Mr. Xavier Pauwels avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;

Pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005.

4. renouvellement du mandat de DELOITTE S.A. ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004.

5. transfert le siège social de la société du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 novembre 2004, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. démission avec effet immédiat des administrateurs suivants:

Mr. Victor Manuel Suarez Perez demeurant au Gavilanes 1, E-28035 Madrid

Mrs. Maria Isabel Curto Jiménez demeurant au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen

Mrs Maria José de Magalhães Pires de Lima demeurant au S. Sebastiao da Pedreira Lisbonne, Portugal

2. démission avec effet immédiat de l'administrateur-délégué, Mr Victor Manuel Suarez Perez demeurant au Gavilanes 1, E-28035 Madrid

3. nomination des administrateurs suivants:

Mr. Frank Salzmann demeurant au 14 Kratzer Strasse, D-80638 Munich

Mrs. Lori Maddams demeurant 84 Campden Hill Court, Campden Hill Road, W8 7HN London, Grande Bretagne

Mr. Xavier Pauwels avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005

4. renouvellement du mandat de DELOITTE S.A. ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004

5. transfert le siège social de la société du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05962. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028239.3/581/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

BOELEKES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.483.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 janvier 2005 que:

- La société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts comptables et fiscaux, sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, est nommée nouveau commissaire aux comptes suite à la démission d'EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts comptables, sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, avec effet au 1^{er} janvier 2004. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028244.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

PRIMOREC, Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, Portail 3.

R. C. Luxembourg B 82.849.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2005

ad 1) L'Assemblée Générale confirme comme administrateur Monsieur Jacques Hoffmann, avec adresse professionnelle au 66, rue de Luxembourg, L-4221, Esch-sur-Alzette.

Le mandat de Monsieur Jacques Hoffmann viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007. De ce fait, le nombre des administrateurs est dorénavant fixé à huit (8).

ad 2) L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur, faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 juin 2004, de Monsieur Henri Blaffart, avec adresse professionnelle à Voie Romaine, F-57283 Mai-zières-les-Metz, en remplacement de Mme Eva Kremer dont il achèvera le mandat qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007. En conséquence, le Conseil d'administration se compose comme suit:

MM. Marc Solvi	Président
Alex Nick	Administrateur-délégué
Henri Blaffart	Administrateur
Jean-Michel Dengler	Administrateur
René Friederici	Administrateur
Romain Henrion	Administrateur
Jacques Hoffmann	Administrateur
Germain Schuller	Administrateur

ad 3) L'Assemblée Générale décide de remplacer comme commissaire pour l'exercice 2004 Monsieur Didier Dufrane par la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT avec siège social au 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M. Solvi

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00768. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028238.3/571/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

STRATEGO INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.163.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SCALA INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy, représentée par Madame Sabrina Lepomme, employée privée, demeurant à B-6760 Virton, 1, Impasse du Château, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 février 2005, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

1) Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée STRATEGO INTERNATIONAL, avec siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy, dont il détient l'intégralité des parts sociales.

2) Que la société STRATEGO INTERNATIONAL, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 45.163, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 557 du 23 novembre 1993 et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 574 du 21 octobre 1997, en date du 21 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1322 du 12 septembre 2002 et en date du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 100 du 3 février 2005.

3) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

4) Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité des parts sociales, a pris les décisions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. (1^{er} alinéa). «La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, la prestation de services de bureau, ainsi que l'exécution de tout mandat de liquidateur, d'administrateur ou de commissaire aux comptes qui lui sera ou qui lui a déjà été confié.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts en supprimant le deuxième alinéa.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lepomme, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, vol. 147S, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2005

P. Frieders.

(028135.3/212/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

STRATEGO INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

P. Frieders.

(028136.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

CEMAREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 20.557.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(028154.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

CEMAREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 20.557.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(028157.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

CEMAREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 20.557.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(028156.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

CEMAREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 20.557.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2002

L'Assemblée Générale réélit Messieurs Aloyse Scherer, Enzo Liotino et Gilbert Divine en tant qu'administrateurs de la société.

Leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2006.

L'Assemblée Générale réélit au poste de commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. avec siège social à Luxembourg.

Son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2006.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028162.3/657/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

SURF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.010.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

(029168.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

37641

GWS S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 44.429.

—
RECTIFICATIF

Cet extrait annule et remplace celui publié le 3 décembre 2004 au Mémorial C, n° 1240 à la page 59478.
Le transfert de siège social publié dans ce Mémorial ne concerne pas la société GWS S.A.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028210.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

GWS S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 44.429.

—
RECTIFICATIF

Cet extrait annule et remplace celui publié le 8 décembre 2004 au Mémorial C, n° 1258 à la page 60358.
Le changement d'administrateurs publié dans ce Mémorial ne concerne pas la société GWS S.A.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028211.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

BECOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 40.468.

L'an deux mille cinq, le neuf mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BECOFIN S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.468, constituée suivant acte notarié en date du 3 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465 du 15 octobre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 4 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 928 du 18 juin 2002.

L'Assemblée est ouverte à 9.50 heures sous la présidence de Monsieur Henri Renmans, administrateur de société, demeurant à Dworp,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Richard Bovy, administrateur de société, demeurant à Mons.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Transformation des actions au porteur en actions nominatives et par conséquent modification de l'article 5 des statuts.

2. Adaptation de la composition du Conseil d'Administration par introduction de deux catégories différentes A et B.

3. Modification du pouvoir de représentation et par conséquent de l'article 11 des statuts.

4. Démissions et nominations.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la nature des actions qui seront désormais des actions nominatives et par conséquent l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent quatre vingt dix-huit mille trois cent quatorze euros quatre-vingt-deux cents (EUR 198.314,82) représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et restent nominatives.

Des certificats constatant les inscriptions au registre des actions nominatives pourront être délivrés aux actionnaires. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non relevant de deux catégories différentes A et B.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le pouvoir de représentation et par conséquent l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société est représentée par les signatures conjointes de quatre administrateurs, dont trois relevant de la catégorie A et une de la catégorie B, sans préjudice de délégations de pouvoirs spéciaux par le Conseil d'Administration.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les Administrations publiques.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Marie-Christine Hubinot de sa fonction d'administrateur de la société avec effet en date de ce jour.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière à l'administrateur pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée générale nomme comme nouveaux administrateurs dans la catégorie A:

- Monsieur Rik Renmans, administrateur de sociétés, né le 2 mars 1968 à Halle (Belgique), demeurant à B-Dworp, 50, Beukenlaan.

- Monsieur Nicolas Renmans, administrateur de sociétés, né le 25 décembre 1969 à Halle (Belgique), demeurant à B-1840 Londerzeel, 134, Stuikeberg.

et dans la catégorie B:

- Monsieur Armand Distave, administrateur de sociétés, né le 31 janvier 1940 à Luxembourg, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le Conseil d'Administration se compose donc des membres suivants:

Dans la catégorie A:

- Monsieur Henri Renmans,
- Madame Nicole Albert-Renmans,
- Monsieur Richard Bovy,
- Monsieur Rik Renmans,
- Monsieur Nicolas Renmans.

Dans la catégorie B:

- Monsieur Armand Distave.

Leur mandat prendra effet en date de ce jour et se terminera à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'an deux mille six.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: H. Renmans, R. Bovy, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, vol. 147S, fol. 42, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

F. Baden.

(028137.3/200/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

BECOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 40.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028139.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

37643

CIRTEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.806.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

P. Ferrero.

(028245.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

CIRTEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.806.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 3 mars 2005

Résolutions

* Attribution des mandats d'administrateurs à M. Roger Burri, M. Pierluigi Ferrero et M. Carlo Schlessler, jusqu'à l'assemblée annuelle générale des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007.

* Nomination de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., comme commissaire jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

CIRTEL INTERNATIONAL S.A.

P. Ferrero

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(028242.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

MLOCG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 106.584.

In the year two thousand five, on the twenty-third day of the month of March.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) MLOC EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Philippe II, 2nd floor, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 106.583, the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-),

hereby represented by Mrs. Marie Regin, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in New York, on March 22, 2005.

2) GENESTA INVEST 1 AB, a company governed by the laws of Sweden, having its registered office at Kungsgatan 44, 111 35 Notesholm, Sweden, org. nr. 556670-3996, the corporate capital of which is set at hundred thousand Swedish Krona (SEK 100,000.-),

hereby represented by Mrs. Marie Regin, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Helsinki, on March 22, 2005.

Said proxies, signed ne varietur by the representative of the appearing parties and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties are the shareholders of MLOCG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, with registered office located at 23, rue Philippe II, 2^{ème} étage, L-2340 Luxembourg, entered in the Company Register at Luxembourg under number B 106.584, and incorporated following a deed of the undersigned notary on March 4, 2005, not yet published in the Mémorial C, (the «Company»).

The appearing parties, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's capital by an amount of ninety-four thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 94,925.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into four hundred twenty-five (425) class A shares and seventy-five (75) class B shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) to an amount of one hundred seven thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 107,425.-), divided into three thousand six hundred fifty-two (3,652) class A shares and six hundred forty-five (645) class B shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-);

2. To issue three thousand two hundred twenty-seven (3,227) class A shares and five hundred seventy (570) class B shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached

to the existing class A and class B shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase;

3. To accept the subscription of (i) three thousand two hundred twenty-seven (3,227) new class A shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) by the existing shareholder of the Company MLOC EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., and (ii) five hundred seventy (570) new class B shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) by the existing shareholder of the Company GENESTA INVEST 1 AB, and to accept payment in full of each of such new class A and class B shares as well as of an aggregate share premium of one hundred seven thousand five hundred Euro (EUR 107,500.-) by a contribution in cash by a contribution in cash;

4. To allocate (i) three thousand two hundred twenty-seven (3,227) newly issued class A shares to MLOC EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., and (ii) five hundred seventy (570) newly issued class B shares to GENESTA INVEST 1 AB in consideration for their respective contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase;

5. To amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the proposed capital increase;

6. Miscellaneous;

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of ninety-four thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 94,925.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into four hundred twenty-five (425) class A shares and seventy-five (75) class B shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), to an amount of one hundred seven thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 107,425.-), divided into three thousand six hundred fifty-two (3,652) class A shares and six hundred forty-five (645) class B shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue three thousand two hundred twenty-seven (3,227) class A shares and five hundred seventy (570) class B shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing class A and class B shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

There now appeared Mrs. Marie Regin, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of MLOC EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., prenamed, by virtue of the above mentioned proxy.

The appearing person declared to subscribe in the name and on behalf of MLOC EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., prenamed, for three thousand two hundred twenty-seven (3,227) class A shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and to make payment in full of the nominal value of each such new class A shares together with a share premium of one hundred seven thousand five hundred Euro (EUR 107,500.-) by a contribution in cash.

The appearing person declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new class A share issued has been entirely paid up in cash, that the share premium has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the aggregate amount of one hundred eighty-eight thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 188,175.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the three thousand two hundred twenty-seven (3,227) new class A shares to MLOC EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., prenamed.

There now appeared Mrs. Marie Regin, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of GENESTA INVEST 1 AB, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy.

The appearing person declared to subscribe in the name and on behalf of GENESTA INVEST 1 AB, prenamed, for five hundred seventy (570) class B Shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and to make payment in full for each such new class B share by a contribution in cash in an amount of fourteen thousand two hundred fifty Euro (EUR 14,250.-).

The appearing person declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new class B share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of fourteen thousand two hundred fifty Euro (EUR 14,250.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the five hundred seventy (570) class B Shares to GENESTA INVEST 1 AB, prenamed.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«The corporate capital of the Company is set at one hundred seven thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 107,425.-), divided into three thousand six hundred fifty-two (3,652) Class A Shares and six hundred forty-five (645) Class B Shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and is fully paid up.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand four hundred Euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) MLOC EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 23, rue Philippe II, 2^{ème} étage, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 106.583, dont le capital social est de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-),

représentée aux fins des présentes par Maître Marie Regin, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 22 mars 2005;

2) GENESTA INVEST 1 AB, une société de droit suédois, ayant son siège social à Kungsgatan 44, 111 35 Notesholm, Suède, org. nr. 556670-3996, dont le capital social est de cent mille couronnes suédoises (SEK 100.000,-),

représentée aux fins des présentes par Maître Marie Regin, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 22 mars 2005.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les parties comparantes sont les associés de MLOCG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établi au Luxembourg, ayant son siège social à 23, rue Philippe II, 2^{ème} étage, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.584, et constituée par acte reçu du notaire soussigné en date du 4 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, (la «Société»).

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-quatorze mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 94.925,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par quatre cent vingt-cinq (425) parts sociales de classe A et soixante-quinze (75) parts sociales de classe B avec chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), à un montant de cent sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 107.425,-), représenté par trois mille six cent cinquante-deux (3.652) parts sociales de classe A et six cent quarante-cinq (645) parts sociales de classe B, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-);

2. Émettre trois mille deux cent vingt-sept (3.227) nouvelles parts sociales de classe A et cinq cent soixante-dix (570) nouvelles parts sociales de classe B, avec chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales de classe A et B existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision des associés se prononçant sur l'augmentation de capital proposée;

3. Accepter la souscription de (i) trois mille deux cent vingt-sept (3.227) parts sociales de classe A ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par l'associé existant MLOC EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l. et (ii) cinq cent soixante-dix (570) parts sociales de classe B ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par l'associé existant GENESTA INVEST 1 AB et accepter la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces parts sociales nouvelles ainsi que le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent sept mille cinq cents euros (EUR 107.500,-) par un apport en espèce;

4. Attribution de (i) trois mille deux cent vingt-sept (3.227) nouvelles parts sociales de classe A à MLOC EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l. et (ii) cinq cent soixante-dix (570) nouvelles parts sociales de classe B à GENESTA INVEST 1 AB en contrepartie de leur apport en espèces respectifs et constater l'effectivité de l'augmentation de capital;

5. Modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée;

6. Divers;

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-quatorze mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 94.925,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par quatre cent vingt-cinq (425) parts sociales de classe A et soixante-quinze (75) parts sociales de classe B avec chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), à un montant de cent sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 107.425,-), représenté par trois mille six cent cinquante-deux (3.652) parts sociales de classe A et six cent quarante-cinq (645) parts sociales de classe B, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre trois mille deux cent vingt-sept (3.227) nouvelles parts sociales de classe A et cinq cent soixante-dix (570) nouvelles parts sociales de classe B, avec chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales de classe A et B

existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision des associés se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Paiement

Ensuite comparait Maître Marie Regin, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de MLOC EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., précitée, en vertu de la précitée procuration.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de MLOC EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., précitée, à trois mille deux cent vingt-sept (3.227) parts sociales nouvelles de classe A ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et de libérer intégralement la valeur nominale de chacune des ces parts sociales nouvelles ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cent sept mille cinq cents euros (EUR 107.500,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle de classe A a été libérée entièrement en numéraire, que la prime d'émission a été entièrement payée en espèces et que la somme totale de cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze euros (EUR 188.175,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer trois mille deux cent vingt-sept (3.227) nouvelles parts sociales de classe A à MLOC EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., précitée.

Ensuite comparait Maître Marie Regin, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de GENESTA INVEST 1 AB, précitée, en vertu de la précitée procuration.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de GENESTA INVEST 1 AB, précitée, à cinq cent soixante-dix (570) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales de classe B par un apport en numéraire d'un montant de quatorze mille deux cent cinquante euros (EUR 14.250,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle de classe B a été libérée entièrement en numéraire et que la somme de quatorze mille deux cent cinquante euros (EUR 14.250,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer cinq cent soixante-dix (570) nouvelles parts sociales de classe B à GENESTA INVEST 1 AB, précitée.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à cent sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 107.425,-) représenté par trois mille six cent cinquante-deux (3.652) Parts Sociales de Classe A et de six cent quarante-cinq (645) Parts Sociales de Classe B. Chaque part sociale a une valeur nominale de 25 euros (EUR 25,-) et est entièrement libérée.»

Frais et dépens

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à trois mille quatre cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparant connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Regin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2005, vol. 891, fol. 99, case 12. – Reçu 2.024,25 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028219.3/239/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

MLOGG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 106.584.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028220.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

CIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.381.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

P. Ferrero.

(028248.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

CIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.381.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 3 mars 2005

Résolutions

* Attribution des mandats d'administrateurs à M. Roger Burri, M. Michel Cicurel, M. Pierluigi Ferrero, M. Franco Girard et M. Carlo Schlessler, jusqu'à l'assemblée annuelle générale des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007.

* Nomination de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., comme commissaire jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

CIR INTERNATIONAL S.A.

P. Ferrero

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(028247.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

TOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.022.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 3 janvier 2005 que:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Mamadou Dione comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur.

L'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028279.3/2329/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

HYPO PFANDBRIEF BANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 71.104.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 10. März 2005

Die Mandate der Herren Ralph Brödel, Stephan Bub, Eckehard Dettinger-Klemm, Dr. Paul Eisele, Dr. Markus Fell und Martin Schulte wurden um ein Jahr bis zur Generalversammlung die über das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2005 beschließt, verlängert.

Luxemburg, den 22. März 2005.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028365.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

EX VAR MGP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C. Luxembourg B 106.918.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of March.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HEDF LUXEMBOURG, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 89 165,

duly represented by Mr Carsten Opitz, Maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London on 21 March 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company.

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Objects.

2.1. The object of the Company is to act as managing general partner and manager of EX VAR S.C.S., a société en commandite simple, having its registered office at 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. It may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

2.3. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

2.4. It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2.5. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, which may be convertible.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name EX VAR MGP, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with Article 12. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital. The share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by one hundred (100) shares, all having a par value of one hundred fifty euros (EUR 150.-) each.

Art. 7. Changes to Share Capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Ranking. The share capital shall consist of one class of shares and each share shall rank pari passu.

Art. 9. Shareholder. The Company's shares are indivisible and the Company shall recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the joint owners shall appoint a sole person as owner in relation to that share.

Art. 10. Transfers. In case of a single shareholder, The Company's shares are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Board of Management.

12.1. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed they will constitute a board of managers.

12.2. The manager(s) need not to be shareholders.

12.3. The manager(s) shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders.

12.4. In the case that the Company has one shareholder that holds a majority of its shares and one shareholder that holds a minority its shares, the Company shall have (5) five managers and each such shareholder shall be entitled to

propose to the general meeting of shareholders a list containing the names of candidates for the position of manager of the Company. In this case, the general meeting of shareholders must choose and appoint three (3) candidates as managers from the list submitted to it by the shareholder holding a majority of the shares of the Company and two (2) from the list submitted to it by the shareholder holding a minority of the shares of the Company.

12.5. It is acknowledged that the articles of association of HEDF LUXEMBOURG, S.à r.l., a shareholder of the Company, provide that the appointment of managers, directors or chairmen (as the case may be) in any entity for which it acts as a shareholder, present and future, require the affirmative and unanimous vote from its own shareholder, HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND L.P.

12.6. The manager(s) may be dismissed without cause.

12.7. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of Article 12, Article 13 and Article 14 shall have been complied with.

12.8. All powers not expressly reserved by Law or in accordance with Article 13 or Article 16 to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the managers, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.9. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any three members of the board of managers.

12.10. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. Resolutions concerning the Board of Managers Major Decisions cannot be delegated to any single manager of the Company and must be taken in accordance with Article 14.

12.11. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, except for the Board of Managers Major Decisions which can only be taken in accordance with Article 14.

12.12. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

12.13. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by the managers(s) showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend shall not exceed realised profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and any sums to be allocated to the statutory reserve established by Law or by these Articles.

Art. 13. Major Decisions to be taken by the Shareholders. In the case that the Company has more than one shareholder, the following decisions can only be validly adapted at a general meeting of shareholders by the affirmative vote of a majority of shareholders representing at least eighty (80) percent of the shares of the Company (a «Shareholder Major Decision»):

- (i) Changes to articles of association of the Company;
- (ii) Mergers, de-merger, spin-offs and changes in the corporate structure of the Company;
- (iii) The voluntary liquidation of the Company;
- (iv) The reduction or the increase of share capital of the Company;
- (v) The total or partial sale of any of the Project Entities, as such term may be defined in any Joint Venture Agreement between the shareholders, from time to time, (including without limitation LuxCo and ItalCo, as such terms may be defined in any Joint Venture Agreement between the shareholders) at a value different from the agreed value indicated in the Business Plan, as such term may be defined in any Joint Venture Agreement between the shareholders, or at an unitary value exceeding twenty million euro (EUR 20,000,000.-), or acquisition and disposal of partnerships and other interests in other entities;
- (vi) Admission of new shareholders to EX VAR S.C.S., other than qualified investors, as such term may be defined in any Joint Venture Agreement between the shareholders, and/or stockholders and/or shareholders in any Project Entities as such term may be defined in any Joint Venture Agreement between the shareholders;
- (vii) All other decisions regarding the structure of the Company or its capital;

Art. 14. Major Decisions to be taken by the Board of Managers. In the case that the Company has more than one manager, the following decisions can only be validly adapted with the favourable vote of four (4) managers out of five (5), (a «Board of Managers Major Decision»):

- (i) The issue of bonds (whether convertible or not), debentures or warrants, subject to the provisions of the law;
- (ii) The undertaking of bank facilities exceeding ten million euros (EUR 10,000,000.-) on unitary basis and twenty million (EUR 20,000,000.-) on aggregate yearly basis;
- (iii) The putting in place and release of guarantees and securities (including mortgages) on any asset of EX VAR S.C.S. and of LuxCo, ItalCo and any of the Project Entities as such terms may be defined in any Joint Venture Agreement between the shareholders, other than collaterals to bank facilities;
- (iv) The rent and sale of the properties, even through Project Entities, as such terms may be defined in any Joint Venture Agreement between the shareholders, at a value different from the agreed value indicated in the Business Plan, as such term may be defined in any Joint Venture Agreement between the shareholders or at an unitary value exceeding twenty million euros (EUR 20,000,000.-);

(v) The entering into, amendment and termination of the Development Management Agreement as such term may be defined in any Joint Venture Agreement between the shareholders, and of any operating contracts having a value exceeding twenty million euros (EUR 20,000,000.-);

(vi) The entering into any business other than the Project, as such term may be defined in any Joint Venture Agreement between the shareholders;

(vii) Any resolution to be taken in the shareholders meeting of LuxCo, ItalCo and any of the Project Entities concerning matters defined as Major Decisions, as such terms may be defined in any Joint Venture Agreement between the shareholders;

(viii) The appointment of the board of directors of LuxCo, ItalCo and any of the Project Entities, as such terms may be defined in any Joint Venture Agreement between the shareholders;

(ix) Without prejudice to any separate clause, any decision concerning the Preliminary Agreement and/or the Final Agreement as such terms may be defined in any Joint Venture Agreement between the shareholders;

(x) Any approval of a permitted transferee according to clause 11.5 (iii) of the Joint Venture Agreement between the shareholders;

(xi) Any decision no to distribute Available Cash, as such term may be defined in any Joint Venture Agreement between the shareholders.

Art. 15. Management Liability. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. Shareholder Matters.

16.1. In the case of a single shareholder, said shareholder assumes all powers conferred by Law and by these Articles.

16.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in shareholder meetings irrespective of the number of shares held. Each share is entitled to one vote, subject to limitations imposed by Law and these Articles. Resolutions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital except for the Shareholders Major Decisions which can only be taken in accordance with Article 13.

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. Accounts.

18.1. At the end of each financial year, the Company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare a balance sheet and, where required, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, in compliance with article 197 of the Law.

18.2. Each shareholder may inspect the annual accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Statutory Reserve and Dividends.

19.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

19.2. Every year five percent of the net profit will be allocated to the statutory reserve. This allocation shall cease to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but such allocation shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has reduced to below the statutory minimum.

19.3. The balance of the annual net profits shall be at the disposal of the shareholders and the general meeting of the shareholders shall determine how such balance shall be distributed.

Art. 20. Appointment of Liquidator. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Subscription - Payment

All of the one hundred (100) shares have been subscribed by HEDF LUXEMBOURG, S.à r.l., pre-named.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expense, cost, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand two hundred (2,200.-) Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

1. The number of managers shall not exceed 5 (five);
2. HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LLC, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, shall be appointed as the first manager;
3. The duration of the aforementioned manager's appointment is unlimited; and

4. The address of the Company is fixed at 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this documents.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

HEDF LUXEMBOURG, S.à r.l., société organisée selon la loi de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la Section B numéro 89 165,

ci-représentée par M. Carsten Opitz, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres en date du 21 mars 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Constitution. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après 'la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet d'agir comme commandité et gérant de EX VAR S.C.S., une société en commandite simple, ayant son siège social au 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. La Société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et la mettre en valeur ces participations.

2.3. La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

2.4. La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

2.5. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination Sociale. La Société a comme dénomination EX VAR MGP, S.à r.l.

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, conformément à l'article 12. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital Social. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune.

Art. 7. Modifications du Capital Social. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Classes. Le capital social sera composé d'une classe de parts sociales et chaque part offrira des droits équi-valents.

Art. 9. Associés. Les parts sociales sont indivisibles, et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, les copropriétaires indivis désigneront une seule personne comme propriétaire de cette part.

Art. 10. Transferts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Conseil de Gérance

12.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

12.2. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

12.3. Le(s) gérant(s) sera (seront) nommé(s) par une résolution des associés lors de l'assemblée générale des associés.

12.4. Dans l'hypothèse où la Société a un associé qui détient la majorité de ses parts et un associé qui détient la minorité de ses parts, la Société aura cinq (5) gérant et chacun de ces associés aura le droit de proposer à l'assemblée générale des associés une liste avec des noms des candidats pour la position de gérant de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale des associés doit choisir et nommer trois (3) candidats comme gérants de la liste soumis par l'associé qui détient la majorité des parts de la Société et deux (2) candidats comme gérants de la liste soumis par l'associé qui détient la minorité des parts de la Société.

12.5. Il est reconnu que les statuts de, HEDF LUXEMBOURG, S.à r.l., un associé de la Société, prévoient que l'élection des gérants, administrateurs ou présidents (selon le cas) dans toute entité dans laquelle HEDF LUXEMBOURG, S.à r.l. agit en tant que associé, actuel ou futur, requiert le vote favorable et unanime de son propre actionnaire, HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND L.P.

12.6. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

12.7. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes de l'article 12, de l'article 13 et de l'article 14 aient été respectés.

12.8. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou l'article 13 ou l'article 16 seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

12.9. La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de trois membres du conseil de gérance.

12.10. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a), de ces agents, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat. Des résolutions concernant des Décisions Majeures du conseil de gérance ne peuvent pas être délégués à un seul gérant et doivent être pris en accord avec l'article 14.

12.11. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, à l'exception des Décisions Majeures du conseil de gérance qui doivent être pris en accord avec l'article 14.

12.12. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

12.13. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call, par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

12.14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et de toutes sommes à prêter à la réserve statutaire établie par la Loi ou les Statuts.

Art. 13. Décisions Majeures Réservées aux Associés. Dans l'hypothèse où la Société a plus d'un associé, les décisions suivantes ne peuvent être adoptées valablement que lors de l'assemblée générale des associés par vote affirmatif de la majorité des associés représentant au moins quatre-vingt (80) pourcent des parts de la Société (une «Décision Majeure des associés»):

(i) Modifications des statuts de la Société;

(ii) Fusions, défusions, scissions et modifications de la structure sociale de la Société;

(iii) La liquidation volontaire de la Société;

(iv) La réduction ou l'augmentation du capital social de la Société;

(v) La vente totale ou partielle de Project Entities, tel que ce terme peut être défini dans tout pacte de joint venture alors en vigueur entre les associés (y compris sans limite LuxCo et ItalCo, tel que ces termes peuvent être défini dans tout pacte de joint venture entre les associés) a une valeur différente de la valeur convenue dans le Business Plan, tel que ce terme peut être défini dans tout pacte de joint venture entre les associés, ou a une valeur unitaire dépassant vingt millions euro (EUR 20.000.000,-), ou toute acquisition ou vente de sociétés ou de participations dans d'autre entités;

(vi) Admission de nouveaux associés dans EX VAR S.C.S., outre que des Qualified Investors, tel que ce terme peut être défini dans tout pacte de joint venture entre les associés, et/ou actionnaires et/ou associés dans des Project Entities, tel que ce terme peut être défini dans tout pacte de joint venture entre les associés;

(vii) Tous les autres décisions concernant la structure de la Société ou son capital.

Art. 14. Décisions Majeures Réservées aux Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où la Société a plus d'un gérant, les décisions suivantes peuvent seulement être valablement adoptées par vote affirmative de quatre (4) gérants sur cinq (5), (une «Décision Majeure du conseil de gérance»):

(i) L'émission d'obligations (convertibles ou non), actes de gage, certificats d'option, conformément aux prescriptions de la loi;

(ii) L'engagement dans des obligations bancaires dépassant dix millions euros (EUR 10.000.000,-) sur une base unitaire et vingt millions euros (EUR 20.000.000,-) sur une base totale annuelle;

(iii) La mise en place ou la libération de garanties et de titres (y compris des hypothèques) par rapport à des actifs d'EX VAR S.C.S., LuxCo et ItalCo, tel que ces termes peuvent être définis dans tout pacte de joint venture entre les associés et des Project Entities, tel que ce terme peut être défini dans tout pacte de joint venture entre les associés, autre que des garanties en connexion avec des obligations bancaires;

(iv) La location ou la vente de propriétés, même à travers des Project Entities, tel que ce terme peut être défini dans tout pacte de joint venture entre les associés, à une valeur différente de la valeur convenue dans le Business Plan, tel que ce terme peut être défini dans tout pacte de joint venture entre les associés, ou à une valeur unitaire dépassant vingt millions euro (EUR 20.000.000,-);

(v) La conclusion, la modification et la terminaison du Development Management Agreement, tel que ce terme peut être défini dans tout pacte de joint venture entre les associés, et des contrats d'exploitation ayant une valeur dépassant vingt millions euro (EUR 20.000.000,-);

(vi) L'engagement dans d'autres activités que le Project, tel que ce terme peut être défini dans tout pacte de joint venture entre les associés;

(vii) Toute résolution qui doit être prise lors d'une assemblée générale de LuxCo, ItalCo et une des Project Entities par rapport à des Major Decisions, tel que ces termes peuvent être définis dans tout pacte de joint venture entre les associés;

(viii) La nomination du conseil de gérance de LuxCo, ItalCo et une des Project Entities, tel que ces termes peuvent être définis dans tout pacte de joint venture entre les associés;

(ix) Sans préjudice par rapport à des clauses particulières, des décisions par rapport au Preliminary Agreement et/ou au Final Agreement, tel que ces termes peuvent être définis dans tout pacte de joint venture entre les associés;

(x) Toute approbation d'un permitted transferee selon la clause 11.5 (iii) du pacte de joint venture entre les associés;

(xi) Toute décision de ne pas distribuer le Available Cash, tel que ce terme peut être défini dans tout pacte de joint venture entre les associés.

Art. 15. Responsabilité des Gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Pouvoirs des Associés

16.1. En cas d'associé unique, l'associé exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les présents Statuts.

16.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux assemblées des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote, en tenant compte des limites imposées par la Loi et les Statuts. Les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social à l'exception des Décisions Majeures des associés qui doivent être prises en accord avec l'article 13.

Art. 17. Année Sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes Annuels

18.1. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société seront établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera un bilan, et, si nécessaire, un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, conformément à l'article 197 de la Loi.

18.2. Tout associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social.

Art. 19. Réserve Légale et Dividendes

19.1. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

19.2. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devra être reprise jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve en dessous du minimum légal.

19.3. Le solde du bénéfice net sera à disposition des associés et l'Assemblée Générale des associés déterminera comment ce solde sera distribué.

Art. 20. Nomination d'un Liquidateur. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Dispositions Finales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2005.

Souscription - Libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales a été souscrite par HEDF LUXEMBOURG, S.à r.l., préqualifié.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que le montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) est dès à présent mis à disposition de la Société, ce dont il a été justifiée au notaire soussigné.

37654

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille deux cents (2.200) euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique de la Société prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants n'excédera pas cinq (5).
2. HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LLC, ayant son adresse professionnelle au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, sera nommé comme premier gérant.
3. La durée du mandat du gérant mentionné ci-dessus est illimitée.
4. L'adresse du siège social est fixée au 11, rue de Bitbourg, L-1273.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: C. Opitz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, vol. 24CS, fol. 4, case 9. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

A. Schwachtgen.

(027796.3/230/399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

UniCredit LUXEMBOURG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.982.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifth day of April.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appear:

UniCredit INTERNATIONAL BANK (LUXEMBOURG) S.A., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered address in L-2520 LUXEMBOURG, 1, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 103.341 duly represented by M^e Aloyse May residing at Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Mr. Giovanni Gialombardo General Manager, residing in L-2526 Luxembourg, 11, rue Schrobilgen duly represented by Mr. Aloyse May residing at Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal,

The before said proxies, being initialed in variatur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties, appearing in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société anonyme» which they declared to incorporate:

Name - Object - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société anonyme», public company limited by shares («the Company») governed by the present Articles and by the amended law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the «Law»).

The Company is part of the UniCredito ITALIANO BANKING GROUP (the «Group»). As a member of the Group, subject to applicable law, the Company must comply with the directives received from UniCredito ITALIANO (the «Parent Company») in the exercise of the powers to manage and coordinate and in order to observe the instructions received from Bank of Italy aiming at maintaining Group stability. Subject to applicable laws, the members of the Board shall agree to supply the Parent Company with information regarding the activities of the Company. Subject to complying with all relevant Luxembourg laws, the Board shall provide with any assistance required to the Present Company for the purpose of compliance with the regulations issued by any relevant supervisory authorities.

Art. 2. The Company's name is UniCredit LUXEMBOURG FINANCE S.A.

Art. 3. The Company's purpose is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription or in any other matter as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them as well as any company within the group every assistance whether by way of loans, deposits, guarantees or otherwise.

The company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form in any enterprise or any private company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests and take any measures or actions in the interest of the group to which it belongs.

The company may borrow and proceed to the issuance of bonds, notes and debentures within the limits of Law.

The company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company can perform all commercial or technical operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of Directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of Directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Capital - Shares - Bonds

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand Euro) represented by 1,500 (one thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The amount of the subscribed capital of the Company may be increased by contribution in cash or in kind or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The carrying out of such increase of capital may be entrusted to the board of Directors by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 8. The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, then-transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Shareholders cannot request conversion of registered shares into bearer shares.

Art. 9. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Art. 10. If the Company issues notes or bonds such bonds can be issued in registered form or in bearer form and can be subject to foreign law or Luxembourg law. Where registered form securities are issued, holders thereof cannot request conversion of their registered securities for bearer securities.

Management - Supervision

Art. 11. The Company is managed by the board of Directors composed of at least three members, either shareholder or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may remove them at any time. The Directors shall be re-eligible.

In case of vacancy in the office of Director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining Directors may by way of cooptation elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The remuneration of the Directors, if any, is fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of Directors. The board of Directors may from time to time sub-delegate his power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or Director(s) of the Company.

The board of Directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The delegation in favor of a member of the board of Directors is subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Any Director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. The board of Directors shall appoint from among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of Directors. In case of absence of the chairman, the board of Directors shall be chaired by a Director present and appointed for that purpose.

The board of Directors may also choose a secretary, who need not to be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of Directors or for other matters as specified by the board of Directors. The board of Directors shall meet when convened by the chairman. A meeting of the board of Directors may also be convened if any two Directors so request. Notice of any meeting of the board of Directors shall be given to all Directors at least 48 hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting. Any convening notice shall specify the time, place and agenda of the meeting. Notice can be given to each Director in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each Director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the Directors are present or duly represented.

No separate notice is required for a meeting held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of Directors.

The majority of Directors present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any Director may act at any meeting of Directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another Director as his proxy.

A director may represent more than one Director.

Any and all Directors may participate in a meeting of the board of Directors by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Directors.

Decisions of the board of Directors are taken by the majority of Directors present or represented.

A resolution in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of Directors. In such case, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail, fax or telecopy, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunications media.

A written resolution can be formulated in one document or in several documents having the same content.

The deliberations of the board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or by any other Director present at the board meeting. The proxies will remain attached to the board minutes.

Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two Directors.

The Company will be bound by the signature of every Director.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. Decisions of the shareholders are taken by general meetings of the shareholders.

The annual general meeting of shareholders shall be held annually in Luxembourg on the first Monday of the month of March at 10 o'clock.

If such a day is a public holiday, the general meeting of shareholders shall be held the following business day at the same time.

Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened by the board of Directors, failing which by shareholders representing more than one fifth of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letter to each shareholder at least 8 (eight) days before the date of the meeting, except for the annual general meeting which shall be convened by registered letter sent to each shareholder at least 15 (fifteen) days before the date of the meeting.

If shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be a shareholder.

All Directors may attend and speak at general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

The chairman shall preside at all the general meetings of shareholders. In case of absence of the chairman, he will be replaced by the longest standing Director of the Company.

Minutes shall be signed by the chairman, or if applicable his substitute, the secretary and the scrutineer(s) of the meeting and by the shareholders who request to do so.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December in each year.

Art. 17. Each year, with effect as of the 31 December, the board of Directors will draw up financial statements in accordance with applicable Law.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the registered office, the balance sheet, the profit and loss account, the report of the board of Directors, the report of the statutory auditor(s) and any document in accordance with article 73 of the Law.

Supervision of the Company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory/independent auditor(s) who may not be shareholder(s). Each statutory/independent auditor shall serve from a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory/independent auditor(s) can be renewed in it/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when, and as long as the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital.

The general meeting of the shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim Dividend

Art. 21. The board of Directors may decide to pay interim dividends in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law may vote on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. The liquidation can be carried out by one or more liquidators, physical or natural persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their power and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable Law

Art. 24. In respect of any matter not dealt with by the Articles, the Law shall prevail.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2005.

Payment - Contributions

UniCredit INTERNATIONAL BANK (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, subscribed to 1499 (one thousand and four hundred ninety nine) shares of the company and declares and acknowledges that the shares subscribed have been paid up to 100% through a contribution in cash,

Mr. Giovanni Giallombardo, prenamed, subscribed to 1 (one) share of the Company and declares and acknowledges that the share subscribed has been paid up to 100 % through a contribution in cash,

So that the amount of EUR 150,000.- (one hundred fifty thousand Euro) is as from available for the company, as the proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about five thousand hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validity convened, passed the following resolutions:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the auditor at one.
 - 1.1) Are appointed as directors:
 - a) Mr. Secondino Natale, Head of Corporate Finance, residing at Via Dietro Catstello, 57, 10018 Pavone Canavese (TO) Italy
 - b) Mr. Patrizio Braccioni, Deputy General Manager and Senior Tax Executive, residing at Via Poma, 7, Milano, Italy
 - c) Mr. Giovanni Giallombardo, General Manager, residing at 11, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.
 - 1.2) KPMG LUXEMBOURG, with registered address at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg is elected as independent external auditor
- 2) The Company shall have its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

- UniCredit INTERNATIONAL BANK (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.341 dûment représentée par M^e Aloyse May demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- Monsieur Giovanni Giallombardo, Directeur Général, demeurant au 11, rue Schrobilgen à L-2526 Luxembourg dûment représenté par M^e Aloyse May, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants, agissant ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif (les «Statuts») d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Société fait partie du groupe bancaire UniCredito Italiano (le «Groupe»). En cette qualité, et en conformité avec la loi applicable, la Société est tenue d'observer les directives émanant de UniCredito ITALIANO («la société responsable du Groupe») dans l'exercice des activités de direction et de coordination, y compris dans celles relatives à l'exécution des instructions données par la Banque d'Italie (Banca d'Italia) dans l'intérêt de la stabilité du Groupe. En respect avec les lois luxembourgeoises applicables, les administrateurs fourniront à la société responsable du Groupe les informations relatives aux activités de la Société.

En respect avec les dispositions légales luxembourgeoises applicables en la matière, le Conseil d'Administration donnera toute assistance requise à la société responsable du Groupe afin d'assurer le respect des réglementations émises par toute autorité de contrôle compétente.

Art. 2. La dénomination de la Société est UniCredit LUXEMBOURG FINANCE S.A.

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société luxembourgeoise ou étrangère, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, obligations et tous autres titres, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses participations.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg ou à l'étranger et leur fournir, ainsi qu'à toute société du groupe, toute assistance sous forme de prêts, dépôts, garanties ou de toute autre manière.

La Société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et pourra prendre toute mesure ou action dans l'intérêt du groupe auquel elle appartient.

La Société peut contracter des emprunts et émettre des obligations dans les limites de la Loi.

D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut réaliser toute opération commerciale ou technique, en relation directe ou indirecte, avec les activités décrites ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré dans la ville de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger sur décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Les mesures provisoires seront prises et portée à la connaissance des parties intéressées par le conseil d'administration de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Capital - Actions - Obligations

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 150.000 (cent cinquante mille euros), représenté par 1.500 (mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de euro 100 (cent euros) chacune.

Le montant du capital souscrit de la Société peut être augmenté par apport en numéraire ou en nature ou réduit sur décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts. La mise en oeuvre d'une telle augmentation de capital peut être confiée au conseil d'administration par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Art. 7. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social.

Art. 8. Les actions sont uniquement sous forme nominative. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et comprendra, au minimum, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date du transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Les actionnaires ne peuvent pas demander la conversion des actions nominatives en actions au porteur.

Art. 9. La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 10. En cas d'émission d'obligations, celles-ci sont émises sous forme de titres nominatifs ou au porteur et peuvent être soumises à la loi luxembourgeoise ou à une loi étrangère. En cas d'émission de titres obligataires nominatifs, les détenteurs de ces titres ne peuvent demander leur conversion en titres obligataires au porteur.

Administration - Surveillance

Art. 11. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires, laquelle peut les révoquer à tout moment.

Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour tout autre motif, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un nouvel administrateur afin de combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires conformément à la Loi.

L'éventuelle rémunération des administrateurs est fixée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc, qui peut/peuvent ne pas être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.

Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de son/ses mandataire(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que le pouvoir de représenter la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou mandataires, qui peut/peuvent ne pas être actionnaire(s) de la Société.

La délégation en faveur d'un membre du conseil d'administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Art. 12. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Ce dernier préside toutes les réunions du conseil d'administration.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent et désigné à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président. Il peut également se réunir si deux administrateurs en font la demande. Sauf urgence (dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion), une convocation à une réunion du conseil d'administration doit être adressée à chacun des administrateurs au moins 48 heures avant la date fixée pour cette réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Une convocation peut être adressée à chaque administrateur par écrit, ou par télécopie câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication émanant de chaque administrateur.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil d'administration.

La majorité des administrateurs présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques ou un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les unes et les autres en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit les mêmes effets qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil d'administration. Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, soit transmises par courrier ordinaire, courrier électronique, fax ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites dans un procès-verbal, qui doit être signé par le président ou par tout autre administrateur présent à la réunion du conseil d'administration. Les procurations resteront attachées au procès-verbal.

Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le Président ou deux administrateurs. La Société sera engagée par la signature de chaque administrateur.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

Elle possède les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, effectuer ou ratifier les actes concernant les opérations de la Société. Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires est tenue chaque année à Luxembourg le premier lundi du mois de mars à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale des actionnaires a lieu le jour ouvrable suivant à la même heure.

Toute autre Assemblée Générale des actionnaires se tient au lieu, au jour à l'heure fixés dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du cinquième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une Assemblée Générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, à l'exception de l'Assemblée Générale annuelle qui doit être convoquée par lettre recommandée envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être actionnaire.

Tous les administrateurs ont la possibilité d'être présents et de prendre la parole lors des assemblées générales des actionnaires.

L'Assemblée Générale des actionnaires délibère suivant les conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Le président préside toutes les assemblées générales des actionnaires. En cas d'absence du président, il est remplacé par l'administrateur en fonction de la Société le plus ancien.

Les procès-verbaux sont signés par le président, ou le cas échéant par son remplaçant, ainsi que par le ou les scrutateurs et par les actionnaires qui le demandent.

Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira les comptes sociaux de la Société conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social, du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport du conseil d'administration, du rapport du ou des commissaires et de tout document établi conformément à l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la Société

Art. 19. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s)/ réviseur(s) indépendant(s) ou statutaire(s), qui peut/peuvent ne pas être actionnaire(s).

Chaque commissaire/réviseur indépendant ou statutaire est nommé pour une période expirant à la date de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s)/réviseur(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissement et provisions, constitue de bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque et tant que la réserve légale s'élèvera à un dixième du capital social.

L'Assemblée Générale des actionnaires peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les actionnaires, proportionnellement à leurs actions, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Dividende intérimaire

Art. 21. Le conseil d'administration peut décider, de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social, conformément à la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi doit donner son accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires proportionnellement à leur participation.

Loi Applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points pour lesquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

UniCredit INTERNATIONAL BANK (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, souscrit 1.499 (mille quatre cent quatre vingt dix neuf) actions de la Société et déclare et reconnaît que chacune des actions souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire;

Monsieur Giovanni Giallombardo, prénommé, souscrit 1 (une) action de la Société et déclare et reconnaît que l'action souscrite a été intégralement libérée par des versements en numéraire;

de sorte que la somme de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, preuve de l'apport en a été valablement donnée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinq mille cent euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en Assemblée Générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1.1) Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

a) Mr. Secondino Natale, Chef du Groupe Finance demeurant à Via Dietro Castello, 57, 10018 Pavone Canavese (TO), Italie;

b) Mr. Patrizio Braccioni, Administrateur Général et Responsable Senior Tax du Groupe demeurant à Via Poma, 7, Milano, Italie;

c) Mr. Giovanni Giallombardo, Directeur Général, demeurant à 11, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

1.2) KPMG Luxembourg, ayant son siège social à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est nommé aux fonctions de réviseur externe.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire, la présente minute.

Signé: A. May, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, vol. 147S, fol. 71, case 7. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

J. Elvinger.

(028283.3/211/468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

ANDROMEDE MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.812.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 7 janvier 2005 que:

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences économiques, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur.

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences économiques, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur-délégué.

L'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'administrateur révoqué, TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

L'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'administrateur-délégué révoqué, TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028281.3/2329/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

LE CASTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 106.966.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Christian Becker, administrateur de sociétés, demeurant à Calle la Vespre, Urbanizacion El Pinar 7, E-03110 Mutxamel (Espagne);

2. Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (Soparfi) qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: LE CASTOR S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal, l'achat, la vente, la fabrication, le conseil, l'étude de marché, l'importation et l'exportation ainsi que le courtage dans le domaine de l'industrie textile, de l'habillement et d'articles de mode.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou autres pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois d'octobre de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année pour se terminer le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition Générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le premier mercredi du mois d'octobre 2006.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1. Monsieur Christian Becker, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2. Monsieur Vincent Goy, prénommé, une action.	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Christian Becker, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 7 février 1951, demeurant à Calle la Vespre, Urbanizacion El Pinar 7, E-03110 Mutxamel (Espagne);
2. Madame Evelyne Metezau, administrateur de sociétés, née à Chevillon (France), le 22 juillet 1950, demeurant au 32, Op Langert, L-5720 Aspelt;
3. Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, né à Dudelange (Luxembourg), le 16 juin 1955, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Jean-Jacques Scherer, conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 14 mars 1955, demeurant professionnellement au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Becker, V. Goy, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch, le 25 mars 2005, vol. 891, fol. 99, case 10. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028118.3/239/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

JPMP PENTAPLAST HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.050,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 85.571.

Extrait des résolutions prises par les associés le 31 mars 2005

Les associés ont décidé:

- d'accepter la démission présentée par Madame Trudy Capaldo, née le 3 mars 1970 à Dumfries (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à C/o JP MORGAN PARTNERS, 12, London Wall, EC2Y 5AJ Londres (Royaume-Uni); avec effet au 1^{er} mars 2005, de ses fonctions de Gérante de la société,

- de nommer comme gérant pour une durée indéterminée et avec effet au 1^{er} mars 2005 Monsieur Sakip-Umur Hürsever, né le 3 avril 1975 à Hildesheim (Allemagne), demeurant 92, Angel Southside, One Owen Street, Islington, EC1V 7JW, London (Royaume Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour JPMP PENTAPLAST HOLDING, GmbH

B. Akhertous

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028285.3/1005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

SPECIALISED ENGINEERING HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.338.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 mars 2005

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Philippe Lombart, administrateur de sociétés, demeurant au 4, rue des flaches à B-6280 Gerpinnes, du poste de gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028292.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

BRE/DB HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.936.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.375,

here represented by Mrs Bénédicte Kurth, licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23 December 2004, which proxy, after having been signed «ne varietur» by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner of BRE/DB HOLDING, S.à r.l.(hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29 October 2003 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.936.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolved to limit the number of partners of the Company to a maximum of thirty (30) and to prohibit the entry into the Company's share capital by subscription or purchase of shares to individuals.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the sole partner resolved to introduce a new article 20 in the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

«**Art. 20.** At no time shall the Company have more than thirty (30) partners. At no time shall an individual be allowed to become a partner of the Company.»

All subsequent articles of the Company's articles of incorporation shall be renumbered accordingly.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.375,

ici représentée par Mme Bénédicte Kurth, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée BRE/DB HOLDING, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.936.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de plafonner le nombre d'associés de la Société à un nombre maximum de trente (30) et d'interdire l'entrée de personnes physiques, tant par souscription que par acquisition de parts sociales, dans le capital de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique a décidé d'insérer un nouvel article 20 dans les statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 20.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.»

Tous les articles suivants des statuts de la Société devront être numérotés en conséquence.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Kurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 41, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

J. Elvinger.

(028291.2/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

BRE/DB HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.936.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

J. Elvinger

Notaire

(028293.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

BRE/DB FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.349.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.324,

here represented by Mrs Bénédicte Kurth, licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23 December 2004, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner of BRE/DB FINANCE, S.à r.l. (hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 7 October 2003 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.349.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolved to limit the number of partners of the Company to a maximum of thirty (30) and to prohibit the entry into the Company's share capital by subscription or purchase of shares to individuals.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the sole partner resolved to introduce a new article 20 in the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

«**Art. 20.** At no time shall the Company have more than thirty (30) partners. At no time shall an individual be allowed to become a partner of the Company.»

All subsequent articles of the Company's articles of incorporation shall be renumbered accordingly.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRE/DB PORTFOLIO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.324,

ici représentée par Mme Bénédicte Kurth, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée BRE/DB FINANCE, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.349.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de plafonner le nombre d'associés de la Société à un nombre maximum de trente (30) et d'interdire l'entrée de personnes physiques, tant par souscription que par acquisition de parts sociales, dans le capital de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique a décidé d'insérer un nouvel article 20 dans les statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 20.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.»

Tous les articles suivants des statuts de la Société devront être numérotés en conséquence.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Kurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 41, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

J. Elvinger.

(028302.2/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

BRE/DB FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.349.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

J. Elvinger.

(028303.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

TRANSTEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 84.163.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 15 janvier 2004

«La démission du Commissaire aux Comptes, la société AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l., est acceptée. En remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, l'assemblée nomme la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. Son mandat viendra à échéance avec l'Assemblée Générale à tenir en 2008.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028316.3/607/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

AVERY DENNISON FINANCE LUXEMBOURG II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R. C. Luxembourg B 104.864.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 15 mars 2005

En date du 15 mars 2005, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

* de désigner le mandat de Madame Alida van Leeuwen, Conseillère Europe, demeurant à Bakhuis Roozenboomstraat 24, 2313 RD Leiden, Pays-Bas, en tant que gérant de catégorie B pour une durée indéterminée;

* de nommer les personnes suivantes:

- Madame Annick Imbert, SIX SIGMA Manager, demeurant à Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Patricia Horreaux, Financial Controller, demeurant à Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand-Duché de Luxembourg;

en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

La Société sera donc administrée par un conseil de gérance composé de trois personnes et peut être valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

AVERY DENNISON FINANCE LUXEMBOURG II

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028326.3/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

PRUDENTIAL INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.912.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.191.

Traduction du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique daté du 30 juin 2004

En date du 30 juin 2004, l'actionnaire unique de «la Société», The Prudential Assurance Company Limited, une société établie en Grande Bretagne et au Pays de Gales, ayant son siège social au 142 Holborn Bars, Londres EC1N 2NH, Royaume Uni, a décidé de tenir cette Assemblée Générale Extraordinaire.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Nomination de Laurent Belik au sein du conseil de gérance.

THE PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED décide de ce qui suit:

Unique résolution

THE PRUDENTIAL ASSURANCE COMPANY LIMITED décide de nommer avec effet immédiat au sein du conseil de gérance la personne suivante:

- Laurent Belik, Finance Accountant Manager, résidant au 19, rue Neuve, L-4759 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028311.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

RICHEMONT LUXURY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.422.

Le registre de commerce est requis de procéder à l'inscription suivante suite à la nomination de:

- M. Jannick Lakhnati.

Conseil d'Administration:

- M. Johann Rupert, Magnolia Street, Heldervlel, Somerset West, 7130 République d'Afrique du Sud;
- M. Albert E. Kaufmann, 6, boulevard James Fazy, CH-1201 Genève, Suisse;
- M. Norbert A. Platt, Hellgrund Weg, 100, D-22525, Hamburg;
- M. Richard Lepeu, 6, boulevard James Fazy, CH-1201 Genève;
- M. Callum Barton, 6, boulevard James Fazy, CH-1201 Genève;
- M. Lakhnati Jannick, 37 Hays Mews, London, W1J 5QA, U.K.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028270.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.324.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/DB HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.936,

here represented by Mrs Bénédicte Kurth, licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23 December 2004, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner of BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l. (hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 7 October 2003 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.324.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolved to limit the number of partners of the Company to a maximum of thirty (30) and to prohibit the entry into the Company's share capital by subscription or purchase of shares to individuals.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the sole partner resolved to introduce a new article 20 in the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

«**Art. 20.** At no time shall the Company have more than thirty (30) partners. At no time shall an individual be allowed to become a partner of the Company.»

All subsequent articles of the Company's articles of incorporation shall be renumbered accordingly.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRE/DB HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.936,

ici représentée par Mme Bénédicte Kurth, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.324.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de plafonner le nombre d'associés de la Société à un nombre maximum de trente (30) et d'interdire l'entrée de personnes physiques, tant par souscription que par acquisition de parts sociales, dans le capital de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique a décidé d'insérer un nouvel article 20 dans les statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 20.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.»

Tous les articles suivants des statuts de la Société devront être numérotés en conséquence.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Kurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 41, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

J. Elvinger.

(028299.2/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.324.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

J. Elvinger.

(028300.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

37671

SOPOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.493.

Suite à la scission intervenue en date du 23 décembre 1998, la société DELOITTE S.A. (anc. DELOITTE & TOUCHE S.A.) assume désormais la fonction de commissaire aux comptes, en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028287.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

BRENNTAG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
H. R. Luxemburg B 97.258.

Auszug der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 15. März 2005

Am 15. März 2005 hat die Hauptversammlung der Gesellschaft beschlossen Herrn Marc Valentiny, mit beruflicher Adresse in c/o Bain Capital LTD., Devonshire House 6th Flr., Mayfair Place, London W1J 8AJ, Vereinigtes Königreich, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft abzuwählen.

Seitdem setzt sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft von folgenden Personen zusammen:

- Herrn Philip Loughlin, mit beruflicher Adresse bei c/o Bain Capital LLC, 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199-7615, U.S.A.;

- Herrn Paul Edgerley, wohnhaft in 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02146, U.S.A.;

- Herrn Michel Plantevin, wohnhaft in 16 Belsize Crescent, London MW3 5QU, Großbritannien;

- Frau Ailbhe Jennings, wohnhaft in 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg.

Zum Vermerk für Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxemburg, den 1. April 2005.

BRENNTAG

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028327.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

INTERFER, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
H. R. Luxemburg B 97.257.

Auszug der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 15. März 2005

Am 15. März 2005 hat die Hauptversammlung der Gesellschaft beschlossen Herrn Marc Valentiny, mit beruflicher Adresse in c/o Bain Capital LTD., Devonshire House 6th Flr., Mayfair Place, London W1J 8AJ, Vereinigtes Königreich, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft abzuwählen.

Seitdem setzt sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft von folgenden Personen zusammen:

- Herrn Philip Loughlin, mit beruflicher Adresse bei c/o Bain Capital LLC, 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199-7615, U.S.A.;

- Herrn Paul Edgerley, wohnhaft in 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02146, U.S.A.;

- Herrn Michel Plantevin, wohnhaft in 16 Belsize Crescent, London MW3 5QU, Großbritannien;

- Frau Ailbhe Jennings, wohnhaft in 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg.

Zum Vermerk für Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxemburg, den 1. April 2005.

INTERFER

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028328.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 31.996.

In the year two thousand and five, on the twenty-third day of March.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of SBS BROADCASTING S.A., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, pursuant to the resolutions of the board of directors dated 21 September 2001 and of a power of substitution dated 17 March 2005.

The power of substitution, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, is attached to the deed of the undersigned notary.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The company SBS BROADCASTING S.A. has been incorporated pursuant to a notarial deed on 24 October 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 88 of 20 March 1990. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 February 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The subscribed capital is set at sixty-four million seven hundred and eighty one thousand eight hundred and thirty eight Euro (EUR 64,781,838.-) represented by thirty two million three hundred and ninety thousand three hundred and nineteen (32,390,919) shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

3) Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorised capital is fixed at one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each share having a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is authorised generally to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) It results from the resolutions of the board of directors of 21 September 2001, that the board of directors has issued options to the employees. These options may be exercised from time to time. In order to facilitate the exercise of the options from time to time by the company's employees, the board of directors has authorised Mr. Guy Harles, on behalf and in the name of the board of directors, to appear before the notary, to acknowledge the exercise of the options and to consequently amend the articles of incorporation of the said company.

The company has received three subscription forms dated 21 March 2005 in order to convert one hundred thousand (100,000) options. As a consequence, the capital is increased by an amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) and raised from its present amount up to sixty-four million nine hundred and eighty-one thousand eight hundred and thirty-eight Euro (EUR 64,981,838.-) by the issue of one hundred thousand (100,000) shares, each having a par value of two Euro (EUR 2.-).

In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the preferential right of the existing shareholders to subscribe for the shares is suppressed.

The new shares have been subscribed as follows:

- fifty thousand (50,000) shares have been subscribed by Mr. Markus Tellenbach, Chief Executive Officer, residing at Grafton, East Road, St. Georges Hill, Weybridge, Surrey KT13 0LE, United Kingdom, for a price of fourteen Euro and one eight six cents (EUR 14.186) per share;

- twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by Mr. Erik Tanner Moe, General Counsel and Company Secretary, residing at Keizersgracht 6, 1015 CN Amsterdam, The Netherlands, for a price of thirteen Euro and thirty-three cents (EUR 13.33) per share;

- twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by Mr. Juergen Von Schwerin, Finance Director, residing at Almeidaweg 21, 82319 Starnberg, Germany, for a price of thirteen Euro and thirty-three cents (EUR 13.33) per share;

The justifying application form has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

All these shares have been paid up in cash by the subscriber so that the total sum of one million three hundred and seventy-five thousand eight hundred Euro (EUR 1,375,800.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of one million three hundred and seventy-five thousand eight hundred Euro (EUR 1,375,800) represents two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) for the capital and one million one hundred and seventy-five thousand eight hundred Euro (EUR 1,175,800.-) for the issue premium.

As a consequence of such increase of capital, article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 5. «The subscribed capital is set at sixty-four million nine hundred and eighty-one thousand eight hundred and thirty-eight Euro (EUR 64,981,838.-) represented by thirty-two million four hundred and ninety thousand nine hundred and nineteen (32,490,919) shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) per share, which have been entirely paid in.

The authorised capital is set at one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each having a par value of two Euro (EUR 2.-) per share.

During the period of five years from the date of the minutes of the Extraordinary General Meeting of 3 December 2004, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at sixteen thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg.

At the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société SBS BROADCASTING S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, en vertu de résolutions du Conseil d'Administration en date du 21 septembre 2001 et d'un pouvoir de substitution du 17 mars 2005.

Le pouvoir de substitution paraphé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexé au présent acte.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme SBS BROADCASTING S.A., a été constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 20 mars 1990. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 février 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quatre millions sept cent quatre-vingt-un mille huit cent trente-huit euros (EUR 64.781.838,-) représenté par trente-deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cent dix-neuf (32.390.919) actions, chaque action ayant une valeur de deux euros (EUR 2,-).

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

4) Il résulte des décisions du conseil d'administration du 21 septembre 2001, que le conseil d'administration a émis des options aux employés. Ces options peuvent être exercées à tout moment. En vue de faciliter l'exercice de ces options par les employés de la société, le conseil d'administration a autorisé Monsieur Guy Harles, à comparaître, au nom et pour le compte du conseil d'administration, devant le notaire, pour constater l'exercice des options et pour modifier, consécutivement, les statuts de la société.

La société a reçu en date du 21 mars 2005 trois souscriptions en vue de convertir cent mille (100.000) options. Par conséquent, le capital souscrit est augmenté pour un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) de son montant actuel jusqu'à soixante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-un mille huit cent trente-huit euros (EUR 64.981.838,-) par l'émission de cent mille (100.000) actions, chacune ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Conformément à l'article 5 des statuts, le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires a été supprimé.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- cinquante mille (50.000) actions ont été souscrites par Monsieur Markus Tellenbach, Chef de Direction, demeurant à Grafton, East Road, St. Georges Hill, Weybridge, Surrey KT13 0LE, Royaume-Uni, pour un prix de quatorze euros et un huit six cents (EUR 14,186) par action;

- vingt-cinq mille (25.000) actions ont été souscrites par Monsieur Erik Tanner Moe, Conseiller Général et Secrétaire de la Société, demeurant Keizersgracht 6, 1015 CN Amsterdam, Pays-Bas, pour un prix de treize euros et trente-trois cents (EUR 13,33) par action;

- vingt-cinq mille (25.000) actions ont été souscrites par Monsieur Juergen Von Schwerin, Directeur Financier, demeurant à Almeidaweg 21, 8239 Starnberg, République Fédérale d'Allemagne, pour un prix de treize euros et trente-trois cents (EUR 13,33) par action;

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Toutes ces actions ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme totale d'un million trois cent soixante-quinze mille huit cents euros (EUR 1.375.800,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un million trois cent soixante-quinze mille huit cents euros (EUR 1.375.800,-) consiste en deux cent mille euros (EUR 200.000,-) de capital et en un million cent soixante-quinze mille huit cents euros (EUR 1.175.800,-) de prime d'émission.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-un mille huit cent trente-huit euros (EUR 64.981.838,-) représenté par trente-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille neuf cent dix-neuf (32.490.919) actions, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la date du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2004, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de seize mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Gobert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch, le 25 mars 2005, vol. 891, fol. 100, case 2. – Reçu 13.758 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028141.3/239/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 31.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(028142.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

PRO WERT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Gesellschaftssitz: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 79.409.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 21. März 2005

«3. Der Rücktritt von AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l., vom Amt des Rechnungskommissars wird (...) angenommen.

Die Hauptversammlung wählt die Gesellschaft EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., mit Sitz in L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, R.C.S. Luxembourg B 50.956, zum neuen Rechnungskommissar. Das Mandat des Kommissars endet mit der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2007 abgehalten werden wird.»

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028333.3/607/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

37675

GOTHIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.750.

L'an deux mille cinq, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GOTHIC S.A., R.C.S. Numéro B 74.750 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 460 du 29 juin 2000.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent trente (330) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement. sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4 avril 1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 11.40 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, vol. 23CS, fol. 94, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(028264.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

KOINE FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.001.

RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance des tiers qu'une erreur s'est glissée dans la page de garde du bilan au 31 décembre 2003 de la société, publié au Mémorial C, N° 711 du 9 juillet 2004, et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 24 mai 2004.

En effet, il fallait lire «Le bilan au 31 décembre 2003...», et non «Le bilan au 30 décembre 2002...».

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028335.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2005.

37676

VOLTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 94.732.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

C. Wassenich

Avocat

(029165.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

ROBECO INTEREST PLUS FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.490.

ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.959.

EXTRAORDINARY GENERAL MEETINGS

of Shareholders to be held on Thursday 25 August 2005 at the above mentioned registered office of the Corporations at 2.00 p.m. for ROBECO INTEREST PLUS FUNDS and at 2.30 p.m. for ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS.

Agenda ROBECO INTEREST PLUS FUNDS:

Amendment of the articles 3, 5, 6, 8, 12, 16, 17, 20, 22, 23, 24 and 30 of the Articles of Incorporation to become effective on 29 September 2005 (or any other date as the general meeting of shareholders of the Corporation shall decide upon the chairman's proposal).

Agenda ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS:

Amendment of the articles 3, 5, 6, 8, 12, 16, 17, 20, 22, 23, 24, 25 and 30 of the Articles of Incorporation to become effective on 29 September 2005 (or any other date as the general meeting of shareholders of the Corporation shall decide, upon the chairman's proposal).

The first paragraph of article 3 of the Articles of Incorporation of both Corporations shall be read as follows: «The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities, liquid financial assets and other assets permitted to an undertaking for collective investment under Part I of the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (the «2002 Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.»

Shareholders are informed that the full text of the other proposed amendments to the Articles of Incorporation is available free of charge, at the registered office of the Corporations.

Resolution on the Agenda will require a quorum of 50% of the shares in issue and will be taken at a majority of 2/3 of the votes of the shareholders present or represented at the meetings. Shareholders may vote in person or by proxy. If the quorum is not reached, a second extraordinary general meeting will be reconvened for 29 September 2005 at 2.00 p.m. for ROBECO INTEREST PLUS FUNDS and at 2.30 p.m. for ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS with the same agenda. There is no quorum required for the reconvened meetings and the resolution will be passed by a majority of 2/3 of the votes of the shareholders present or represented.

Shareholders who hold their shares through a bank or institution, wishing to attend and vote at the respective meetings should inform Mrs Anne Méignon, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg in writing not later than 9.00 a.m. (Luxembourg time) on 19 August 2005. Shareholders who hold their shares in another way should inform the boards of directors of the Corporations at the registered office in writing not later than 19 August 2005.

Luxembourg, 5 August 2005.
(03583/584/39)

The boards of directors.

LIECHFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.789.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 12 septembre 2005 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03585/755/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERCITY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 48.009.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 septembre 2005 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (03601/000/17)

Le Conseil d'Administration.

MEDANCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 28.673.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 septembre 2005 à 9.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (03602/000/17)

Le Conseil d'Administration.

FIGINO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 68.395.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 12 septembre 2005 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2005 n'a pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 12 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (03520/534/16)

Le Conseil d'Administration.

GENERAL SPANISH INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 90.456.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 août 2005 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur,
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03547/755/15)

Le Conseil d'Administration.

HARWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.785.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 12 septembre 2005 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 6 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03584/755/16)

Le Conseil d'Administration.

FAMIROLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 43.456.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 septembre 2005 à 10.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (03603/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ESPRIT (EUROPEAN PARTNERS INVESTMENT TRUST), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 24.189.

Shareholders are kindly invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the SICAV on Friday August 26, 2005 at 11.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Complete restatement of the Articles of Incorporation of the SICAV in order namely to adapt them to the provisions of the Luxembourg law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment and to re-

place any reference to the law of March 30, 1988 relating to undertakings for collective investment by a reference to the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment, and more generally to update them.

2. Miscellaneous.

The shareholders may obtain, free of charge upon request at the registered office of the SICAV, a copy of the new restated Articles of Incorporation.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will require a quorum of fifty per cent of the shares issued and outstanding, and that those resolutions will be passed by a two thirds majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

I (03530/584/24)

The Board of Directors.

GOLF SHACK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 41.586.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 septembre 2005 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (03604/000/17)

Le Conseil d'Administration.

POLOWANIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 35.757.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 septembre 2005 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (03605/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ONE CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.817.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 septembre 2005 à 15.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (03606/000/17)

Le Conseil d'administration.

EXPLOR HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 14.653.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 septembre 2005 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (03607/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ALIFINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 25.045.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 septembre 2005 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (03608/000/17)

Le Conseil d'Administration.

NUSEBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 27.993.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

C. Wassenich

Avocat

(029163.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.
